

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PROTOCOLE D'INTENTIONS GENERALES RELATIF A
L'AMENAGEMENT DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL
DE PLAN DE CAMPAGNE**

Entre :

L'Etat (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire), représenté par Monsieur Pierre DARTOUT, préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Et désigné ci-après par « l'Etat »,

- **La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**, représentée par son Président, Monsieur Renaud MUSELIER, dûment habilité par la délibération n°.....

Et désigné ci-après par « La Région »,

- Le **Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône**, représenté par sa Présidente, Madame Martine VASSAL, dûment habilité par la délibération n°.....

Et désigné ci-après par « Le Département »

- La **Métropole d'Aix-Marseille-Provence**, représentée par sa Présidente, Madame Martine VASSAL, dûment habilitée par la délibération du Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence n°

Et désignée ci-après par « la Métropole AMP »

- **SNCF Réseau**, établissement public national à caractère industriel et commercial, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le N° B. 412.280.737, dont le siège est situé 15-17 rue Jean-Philippe Rameau CS 80001 - 93418 La Plaine Saint-Denis Cedex, représenté par Monsieur Jacques Frossard, Directeur territorial, dûment habilité à cet effet,

Et ci-après désigné « SNCF Réseau »

- La **Ville des Pennes Mirabeau**, représentée par Madame Monique SLISSA, dûment habilité par la délibération n°

Et ci-après désignée ci-après par « La Ville »

L'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, la Ville des Pennes Mirabeau et SNCF Réseau sont désignés collectivement par les « Partenaires » et individuellement par le « Partenaire ».

PREAMBULE

La seconde phase de modernisation de la ligne ferroviaire Marseille – Gardanne- Aix-en-Provence (MGA2) constitue un projet majeur au sein de la Métropole Aix-Marseille Provence (MAMP).

Ce projet doit permettre d'améliorer la situation pour les habitants d'Aix et de Marseille, mais aussi pour tous ceux qui vivent dans les pôles urbains le long de la ligne et, de façon plus générale, dans tous les bassins de vie alentour afin de permettre un doublement de la fréquentation à l'échéance du projet, de 7 500 usagers /jour aujourd'hui à 15 000 usagers/jour à l'horizon de réalisation.

Ainsi, l'ambition portée par la Région est de faire évoluer l'offre de 3 à 4 TER/h/s en heure de pointe (avec un doublement de l'offre de trains semi-direct) à la mise en service, sur la base d'un cadencement au ¼ heure entre les principaux pôles : Aix-en-Provence, Gardanne, Simiane, Saint- Antoine.

Le projet ferroviaire entre à présent en phase de réalisation pendant 4 ans, pour une mise en service en octobre 2021. Le coût total de cette opération s'élève 173 M€. Les travaux de réalisation des quais seront effectués

La création d'une nouvelle halte à Plan de Campagne, est également inscrite au CPER 2015-2020 pour un budget de 7 M€ courants pour la mise en œuvre des aménagements ferroviaires. Les aménagements liés à l'intermodalité (parcs de stationnement et gare routière) seront réalisés par la Métropole AMP et sont une condition de la réalisation d'une nouvelle halte ferroviaire sur cet axe. La desserte envisagée à la mise en service du projet, serait de 2 TER omnibus par heure et par sens, en heure de pointe.

Dans le cadre de la deuxième phase de modernisation Marseille-Gardanne-Aix, la création de la halte de Plan-de-Campagne apporte une accessibilité nouvelle au territoire en se situant sur une zone de rabattement intéressante par rapport à l'autoroute, tout en desservant un pôle commercial et d'activités majeures. Le positionnement de la halte ferroviaire a été choisi en fonction de sa bonne accessibilité routière, au plus près de la RD543 pour une meilleure intermodalité, l'accessibilité aux quais se ferait en utilisant le passage sous voie ferroviaire existant.

Ce projet s'insère de longue date dans les différents documents stratégiques du territoire métropolitain. Ainsi, le Plan de déplacements urbains (PDU) de la communauté urbaine de Marseille Provence Métropole intègre le projet de pôle d'échanges à Plan-de-Campagne. Il le juge nécessaire pour améliorer le rabattement sur le réseau ferroviaire et donc diminuer le trafic sur l'autoroute A7 en entrée de Marseille. S'agissant du 1er PDU de la CPA, MPM avait donné un avis favorable sous réserve de l'inscription du pôle d'échanges de Plan-de-Campagne. Le PDU de la communauté d'agglomération du Pays d'Aix qui a été approuvé fin 2015 a inscrit cet équipement comme une priorité. De plus, la Directive territoriale des Bouches-du-Rhône de 2007 identifie Plan-de-Campagne comme un point essentiel « d'articulation et d'accès au réseau de transports collectifs ». S'agissant des pôles d'échanges en milieu péri-urbain, la DTA indique qu'ils auront pour vocation d'une part de capter les déplacements en favorisant le recours aux transports collectifs et d'autre part de ne pas surcharger, au contact des zones urbaines, économiques ou commerciales les axes de communication. ». L'Agenda de la mobilité approuvé en décembre 2016 par la Métropole Aix-Marseille-Provence intègre bien le projet de halte-ferroviaire de Plan-de-Campagne et l'extension du Bus à Haut Niveau de Service Marignane-Les Pennes Mirabeau (BHNS). Plus globalement, il ambitionne d'ici quinze ans, de doubler l'usage des transports en commun d'échelle métropolitaine et d'augmenter de 50 % celui des transports locaux. Il prévoit que trois métropolitains sur quatre seront à moins de quinze minutes d'un arrêt premium à l'échéance 2025.

Enfin, lors de la 1ère phase de modernisation en 2006-2008, les travaux réalisés avaient anticipé l'implantation de la halte.

Pour limiter les effets de la congestion routière aux heures de pointes, en particulier le vendredi soir et le week-end, sur la zone commerciale de Plan-de-Campagne, la Métropole Aix-Marseille Provence a engagé depuis de nombreuses années plusieurs opérations de travaux d'infrastructure visant à réduire et limiter ces impacts (giratoire A51/RD543, élargissement du chemin des Rigons, requalification de la RD543 en voie urbaine). Ces différentes opérations sont affichées dans ce Protocole comme des opérations connexes au pôle d'échanges de Plan de Campagne, de leur réalisation dépend le bon fonctionnement du futur pôle d'échanges.

De même, le secteur de projet n'étant actuellement pas aménagé, les accès modes doux et piétons vers la future halte restent à réaliser. L'amélioration des circulations piétonnes est un enjeu majeur pour le site de Plan de Campagne, qui contribuerait également à un changement de pratiques et une meilleure attractivité.

La fréquentation envisagée de la halte de Plan de Campagne est de 500 montées et descentes par jour en intermodalité avec le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Marignane- Les Pennes Mirabeau.

La réalisation d'un pôle d'échanges à Plan de Campagne vise à créer une véritable polarité de transports en commun regroupant sur le site différentes liaisons métropolitaines et en renforçant l'attractivité du transport ferroviaire.

Le pôle d'échanges aura pour vocation, d'améliorer les conditions de rabattement des voyageurs tant vers le mode ferroviaire que vers le mode routier en assurant des conditions d'accès et d'accueil favorables pour l'ensemble des usagers. L'objectif est de créer une gare routière et un parking de bonne capacité sur le site de Plan de Campagne pour que les transferts de mode entre le véhicule particulier, les modes doux, les transports publics routiers et le train soient des alternatives réalistes.

Ces transferts de mode s'accompagneront d'une mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite du pôle d'échanges multimodal avec notamment la création de rampes d'accès aux quais, (ces aménagements sont intégrés dans le programme de la halte ferroviaire).

L'enjeu aujourd'hui est de pouvoir coordonner et étudier de manière commune la création de ce nouveau pôle multimodal. Plusieurs aménagements assurant l'intermodalité de ce site devront être réalisés, à la fois sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole AMP pour les aménagements routiers et le BHNS, et sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau pour la halte ferroviaire.

Au-delà de l'amélioration des services de transport, le projet de pôle d'échanges doit permettre de recréer un quartier vivant, en modernisant les équipements et en améliorant l'environnement immédiat de la gare. Ce projet de transport s'accompagne donc, d'un projet urbain porté par la Métropole AMP et ville des Pennes Mirabeau.

Les partenaires ont évoqué leurs besoins et attentes rappelés ci-après.

Les objectifs affichés:

- Amélioration des conditions d'accès au futur pôle d'échanges via la RD543,
- Création d'une gare routière et d'un parking voitures particulières,
- Connexion avec le BHNS Marignane-Les Pennes Mirabeau,
- Amélioration des liaisons modes doux sur la zone
- Favoriser l'émergence d'un quartier de gare.

Les partenaires affirment leur volonté de définir de manière partagée et dans leur périmètre de maîtrise d'ouvrage respectif, les projets pouvant concourir à améliorer les conditions d'accueil des usagers des transports publics.

L'objet de ce protocole est de fixer un cadre normatif de réflexion en vue de progresser dans l'atteinte des objectifs sur les périmètres de chacune des maîtrises d'ouvrage, soit la Métropole et SNCF Réseau.

Ce protocole de partenariat est un préalable à la réalisation du Pôle d'Echanges Multimodal et de la halte ferroviaire. Les partenaires s'entendent sur un calendrier de réalisation des opérations connexes avant validation d'une convention de financement des travaux de réalisation de la halte ferroviaire. Cette dernière devant être signée par les partenaires au cours du deuxième semestre 2019, sous peine de voir sa réalisation reportée à une échéance ultérieure.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 Objet du protocole

Le présent protocole a pour objet de formaliser un partenariat entre l'Etat, la Région, le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole, la Ville des Pennes Mirabeau et SNCF Réseau pour conduire, en concertation, les coûts et le phasage de la mise en œuvre de l'aménagement du pôle d'échange multimodal (PEM) et de la halte ferroviaire, sur la base de l'esquisse approuvée lors du comité de pilotage (COFIL) du 3 novembre 2016 pour le parking et la gare routière (annexe 1) et de l'esquisse de la halte ferroviaire (annexe 2).

Cette esquisse (annexe 1) représente une vision « cible » du pôle d'échange multimodal.

Ce protocole permet de rappeler un programme de travaux conforme aux attentes des partenaires et selon un calendrier de réalisation réaliste.

Il est un préalable à la concrétisation d'une convention de financement des travaux de réalisation de la halte ferroviaire de Plan de Campagne. A noter que ce Protocole engage les parties à permettre la réalisation du PEM au plus tôt.

Le comité de pilotage du 12 juillet 2018 relatif aux opérations ferroviaires dans les Bouches-du-Rhône a validé le principe d'approbation d'un Protocole d'intentions avant validation de la convention de financement des travaux de réalisation des travaux de la halte.

La mise en service du PEM est prévue début 2023, postérieure à la réalisation de la halte fin 2021 (annexe 3 : calendrier). Des mesures de mise en sécurité de la halte seront à anticiper pendant l'année 2022.

Article 2 Programme général envisagé

Le Protocole rappelle ci-dessous, le programme des aménagements validés précédemment en comité de pilotage du projet ferroviaire Marseille-Gardanne-Aix phase 2 du 3 juin 2016 et du 12 juillet 2018, validant le principe de réalisation d'une halte ferroviaire et en Comité de pilotage du pôle d'échanges du 3 novembre 2016, validant le programme du pôle d'échanges.

2.1 Périmètre ferroviaire

Les études projet et la réalisation de la halte sont co-financés par la Région, l'Etat et la Métropole et feront l'objet d'une convention spécifique. Le montant des travaux validés en comité de pilotage est de 7M€ répartis ainsi : 2,75 M€ Etat / 2,75 M€ Région / 1,5 M€ MAMP, sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau.

Ce programme d'aménagement comprend :

- La création de deux quais et deux rampes d'accès – fin 2021
- L'installation d'abris de quais, information voyageur multimodale, valideurs : à noter que ces équipements seront installés avec la mise en service du pôle d'échanges, soit fin 2022- début 2023

Le démarrage des études et travaux est envisagé début 2019, pour une réalisation de la halte en octobre 2021 et une mise en exploitation fin 2022-début 2023.

2.2 Périmètre Intermodal

Ce périmètre sera sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Le pôle d'échanges devra faire l'objet d'études de maîtrise d'œuvre, ainsi que d'une étude de sécurité en lien avec la conduite d'hydrocarbures - SPMR.

Sur le plan foncier, la Métropole Aix-Marseille Provence, la commune des Pennes-Mirabeau et l'EPF PACA ont signé en octobre 2017 une convention d'intervention foncière en phase anticipation sur le secteur du quartier de gare à Plan-de-Campagne. Le conventionnement porte sur un périmètre

d'intervention de 20 hectares afin de permettre à l'opérateur foncier de procéder aux acquisitions nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Compte-tenu de la dureté foncière du secteur et afin d'assurer une maîtrise foncière certaine des tènements nécessaires à la mise en œuvre de l'opération, une procédure de déclaration d'utilité publique pour réserve foncière devra être engagée par l'EPF PACA. Le périmètre retenu pour la mise en œuvre de la procédure de déclaration d'utilité publique représente une superficie d'environ 29 hectares. Le terrain d'assiette du projet de PEM est compris dans ce périmètre.

Le dimensionnement du pôle d'échanges s'appuie sur une étude de faisabilité réalisée en 2016 par AREP, sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole AMP, il comprend :

- Deux parkings en surface de chaque côté des voies : 300 places au nord et 100 places au sud et d'un maintien d'une capacité d'extension au nord et au sud,
- D'une gare routière parallèle à la RD543, composée de 4 quais + 2 quais de régulation,
- D'un point services et commerces (y compris vente, distribution ou information de titres de transport
- Signalétique et information multimodale,
- D'un espace de stationnement sécurisé pour les vélos ,

La mise en service du PEM est envisagé en fin 2022, le démarrage des études et travaux est prévu en 2019.

Le coût de réalisation est estimé à 7,35 M€ dont 6,15 M€ de travaux.

Une convention spécifique de financement devra être conclue entre les partenaires financiers courant 2019.

2.3 Périmètre connexe : Les projets d'aménagements routiers, inscrits dans le cadre de la requalification de la zone et nécessaires à l'attractivité de la halte

Chaque opération identifiée ci-dessous fera ou fait l'objet d'une convention spécifique de financement.

a - la création du giratoire RD543 / A51, qui permettra de délester le giratoire de la RD6 pour les véhicules qui souhaitent rejoindre l'A51 vers le nord.

Coût de réalisation : 1,4 M€HT

Calendrier : réalisée en 2018

Maîtrise d'Ouvrage : Métropole AMP. (Maîtrise d'ouvrage déléguée à la SPLA)

Convention de financement exécutoire, avec pour plan de financement : 50% CD13 / 50% Métropole.

b- la requalification de la RD543 du pont des Rigons jusqu'au carrefour d'entrée du PEM de Plan de Campagne sur la RD543 afin d'intégrer les cheminements modes actifs et le site propre du BHNS. Le tronçon du pont des Rigons au PEM est inscrit au programme du BHNS dans le cadre de l'appel à projets TCSP n°3.

Maîtrise d'ouvrage : Métropole AMP

Calendrier : le calendrier de cette opération s'inscrit dans le calendrier de l'extension du BHNS Marignane/Les Pennes Mirabeau

Coût de réalisation : 1,3 M€HT (uniquement travaux)

La requalification de la RD543 étant incluse dans le programme des travaux du BHNS, son financement est intégré à l'enveloppe de ce dernier.

c- l'élargissement du Chemin des Rigons – Projet programmé dans le cadre de la réhabilitation de la Zone d'Activité

Ce projet nécessite de créer un nouveau pont-rail et un nouveau pont-route, permettant ainsi une continuité d'itinéraire des modes actifs jusqu'à la zone de Plan-de-Campagne et une priorité au BHNS. Cette opération d'élargissement est indispensable, permettant le passage du BHNS jusqu'à la future halte de Plan de Campagne.

Les travaux de déplacement du bassin de rétention de la DIRMED, nécessaires pour la réalisation des ponts, sont prévus en 2018 sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole AMP.

Coût global de l'opération : 7,650 M€HT (100 % Métropole, qui par ailleurs devrait percevoir des participations d'urbanisme dans le cadre d'un contrat de Projet urbain partenarial)

- Pont-rail

Maîtrise d'ouvrage : SNCF Réseau

Calendrier : réalisation de l'ouvrage en 2020 (semaines 5 & 6). Mise en service : 2ème trimestre 2020

- Pont-route (ouvrage sous l'A51)

Maîtrise d'ouvrage : Métropole AMP déléguée à la SPLA

Calendrier : réalisation de l'ouvrage d'avril à août 2019 avec une fin des travaux qui devra intervenir impérativement avant le 29/06/2019 (interaction avec les travaux ferroviaires MGA2)

Descriptif de l'opération : Les travaux, inscrits dans le schéma directeur d'aménagement du secteur adopté en 2005, consisteront notamment en la création d'un pont sous l'A51, d'un pont-rail sous la voie ferrée et d'une voirie nouvelle sous ces deux ouvrages d'art, entre la RD543 et l'avenue du Barreau Nord-Sud. Le programme prévoit aussi de reprendre la voie existante pour la réserver à l'usage unique des piétons et cyclistes. Le chantier implique également le déplacement du bassin de rétention de l'A51, situé sur la future voie, et la reprise des réseaux, y compris l'implantation du collecteur pluvial prescrit par arrêté préfectoral du 11 avril 2011. Transformé en voie à double-sens, le nouveau chemin des Rigons contribuera à la fluidité et la sécurité de la circulation. Il permettra aussi la création d'une voie de bus à haut niveau de service appelée à desservir le futur pôle d'échanges de Plan de Campagne, prévu à l'agenda de la mobilité métropolitaine.

d-Prolongement du BHNS de l'Etang vers Plan de Campagne et les Florides

Maîtrise d'ouvrage : Métropole AMP

Calendrier : désignation de la maîtrise d'œuvre en 2019, démarrage des travaux en 3ème trimestre 2021 pour une mise en service en 2023.

Coût de réalisation : 13,880

M€

La mise en service du BHNS ne pouvant être effective concomitamment avec la mise en service de la halte ferroviaire, c'est-à-dire à l'échéance de fin 2022, il est convenu, d'un commun accord que la Métropole mettra en œuvre un service de Transport en Commun dès l'ouverture de la halte ferroviaire. Ce mode de transport desservira les futures stations du BHNS, sur l'itinéraire envisagé pour celui-ci afin de connecter Vitrolles à Plan de Campagne jusqu'au Pôle d'Echange Multimodal et sa halte ferroviaire.

Article 3 Plan de financement prévisionnel de l'ensemble des opérations, y compris les opérations déjà engagées au titre de la réhabilitation des zones d'activités et projet de l'Agenda mobilité**

Périmètres de maîtrise d'ouvrage	Montant (M€)	Etat		Région		Département		MAMP		Pennes Mirabeau	
		montant	taux	montant	taux	montant	taux	montant	taux	montant	taux
Périmètre pôle d'échanges (ferroviaire, intermodal) - Objet du Protocole											
Périmètre ferroviaire (SNCF Réseau)											
halte : étude de projet & réalisation	7,000	2,750	39,3%	2,750	39,3%	0,000	0,0%	1,500	21,4%	0,000	0,0%
Total périmètre ferroviaire	7,000	2,750		2,750		0,000		1,500		0,000	
Périmètre intermodal hors acquisitions foncières (MAMP)											
études	1,200	0,000	0,0%	0,240	20,0%	0,240	20,0%	0,720	60,0%	0,000	0,0%
travaux	6,150	0,000	0,0%	1,230	20,0%	1,230	20,0%	3,690	60,0%	0,000	0,0%
Total périmètre intermodal	7,350	0,000		1,470		1,470		4,410		0,000	
Opérations connexes											
Création giratoire RD543/A51 (périmètre MAMP)	1,400	0,000	0,0%	0,000	0,0%	0,700	50,0%	0,700	50,0%	0,000	0,0%
Extension BHNS y compris requalification RD543 entre l'accès gare routière et le chemin des Rigons (périmètre MAMP)	15,290	2,800	18,3%	0,680	4,4%	4,600	30,1%	7,210	47,2%	0,000	0,0%
Elargissement chemin des Rigons : - périmètre MAMP : élargissement pont-route (A51) et voirie, bassin rétention - périmètre SNCF Réseau : élargissement pont-rail et voirie	7,650	0,000	0,0%	0,000	0,0%	0,000	0,0%	3,350	43,8%	3,350	43,8%
Total périmètre connexe	24,340	2,800		0,680		5,300		11,260		3,350	
Total opération	38,690	5,550	14,3%	4,900	12,7%	6,770	17,5%	17,170	44,4%	3,350	8,7%

Article 4 L'organisation

Les partenaires du présent protocole conviennent de s'organiser ainsi :

4.1 Un Comité de pilotage

Le Comité de pilotage est constitué des membres suivants :

Pour l'Etat : Le Préfet de Région ou son représentant

Pour la Région : Le Président ou son représentant.

Pour la Métropole : Le Président ou son représentant

Pour le Département : le Président ou son représentant.

Pour la ville des Pennes-Mirabeau : le Maire ou son représentant.

Pour SNCF Réseau : le Directeur Régional ou son représentant

Pour l'EPF : le Président ou son représentant

Le Comité de Pilotage peut se réunir dans les instances de pilotage des projets inscrits dans ce Protocole.

Le Comité de pilotage est le lieu de rapprochement des objectifs des partenaires. A ce titre, il prend acte de l'avancée opérationnelle des projets, de leur financement et de la cohérence d'ensemble du dispositif. Il propose si nécessaire aux maîtres d'ouvrage concernés des ajustements du programme des travaux de chaque opération.

Ces différents éléments pourront faire selon le cas, l'objet de délibérations et de décisions concordantes dans chacun des organes statutaires ou légaux des partenaires.

4.2 Un Comité technique

Le Comité de pilotage est assisté d'un Comité technique chargé de préparer les réunions du comité de pilotage, d'assurer le suivi et la mise en œuvre des orientations du comité de pilotage.

Le comité technique assiste le comité de pilotage et, à ce titre :

Propose les ordres du jour et rédige le compte-rendu des réunions du comité de pilotage. Le secrétariat du comité de pilotage et du comité technique sera assuré par la Région,

Propose au comité de pilotage les orientations à donner aux études,

Organise la coordination de l'action de tous les acteurs et recherche les consensus financiers et opérationnels en vue de la mise en œuvre des décisions du comité de pilotage,

S'assure de la bonne coordination et de l'avancement des différentes études,

Réalise la synthèse des études et rassemble les coûts estimés afin d'établir les budgets des opérations,

Fixe le planning des réunions.

Le comité technique est constitué des membres suivants :

Pour l'Etat : un représentant du service transport DREAL

Pour la Région : un représentant de la Direction des Infrastructures et des Grands Equipements.

Pour la Métropole : un représentant de la DGA Mobilité, Déplacements, Transports, Espace public et voirie et un représentant du territoire du Pays d'Aix

Pour le Département : un représentant de la Direction Transport et Grands Projets

Pour la ville des Pennes-Mirabeau :

Pour SNCF Réseau : le Chef de Projet de l'opération MGA2

Pour l'EPF : un représentant de la Direction générale

Il est présidé par le représentant de la Région. Les membres du comité technique peuvent se faire accompagner de leurs collaborateurs dont la présence est rendue nécessaire par le contenu de l'ordre du jour.

Article 5 Engagement des partenaires

Les partenaires du présent protocole s'engagent à élaborer ensemble les perspectives du développement du pôle d'échange multimodal de Plan de Campagne.

Article 6 Planning prévisionnel

En prenant en compte les études préalables réalisées, les différentes étapes de la démarche partenariale, objet du présent protocole, sont établies selon le calendrier prévisionnel suivant :

Approbation du Protocole	1 ^{ème} semestre 2019 2018
Notification du Protocole	2 ^{ème} semestre 2019 2018
Lancement des procédures d'acquisition du foncière	2019
Approbation des conventions de financement des études et travaux du Pôle d'échanges	2 ^{ème} semestre 2019
Approbation de la convention de financement des études et travaux du BHNS	1 ^{er} semestre 2020
Approbation de la convention de financement de réalisation de la halte ferroviaire de Plan de Campagne	2 ^{ème} semestre 2020

Article 7 Mesure d'ordre

Le présent protocole prend effet à la date de notification après signature par l'ensemble des partenaires.

La validité des dispositions de ce protocole prendra fin à la signature de conventions se substituant au présent accord ou bien à la fin de la réalisation du programme décrit dans l'Article 2 et après que chaque signataire ait satisfait à l'ensemble de ses obligations.

Les frais de timbre et d'enregistrement seront à la charge du partenaire qui entendrait soumettre le présent protocole à cette formalité.

Article 8 Modification du protocole

Toute modification au présent protocole fera l'objet d'un avenant sans toutefois que celui-ci ne modifie l'objet du présent protocole ou n'en bouleverse l'économie générale.

Article 9 Résiliation du protocole

A tout moment les partenaires peuvent mettre un terme à ce protocole pour des raisons liées au désaccord sur les conclusions des études sous maîtrise d'ouvrage d'un ou plusieurs partenaires.

Article 10 Propriété des études

Les études menées dans le cadre du présent protocole restent la propriété des maîtres d'ouvrages concernés.

Les résultats des études ainsi que tous les documents spécifiques à la réalisation des études seront communiqués aux partenaires.

Article 11 Litiges

En cas de litige entre les partenaires auxquels pourraient donner lieu l'interprétation et l'exécution du présent protocole, ceux-ci mettent tous leurs efforts afin de résoudre ce litige à l'amiable au sein du Comité de pilotage.

A défaut de règlement amiable, les litiges peuvent être soumis par l'un ou l'autre des partenaires au Tribunal Administratif.

Le présent protocole est établi en 6 exemplaires originaux, le

Pour l'Etat

Le Préfet

Pour la Région

Le Président

Monsieur Pierre DARTOUT

Monsieur Renaud MUSELIER

Pour la Métropole,

La Présidente

Pour SNCF Réseau

Le Directeur Régional PACA

Martine Vassal

Monsieur Jacques FROSSARD

Pour le Département
des Bouches-du-Rhône

La Présidente

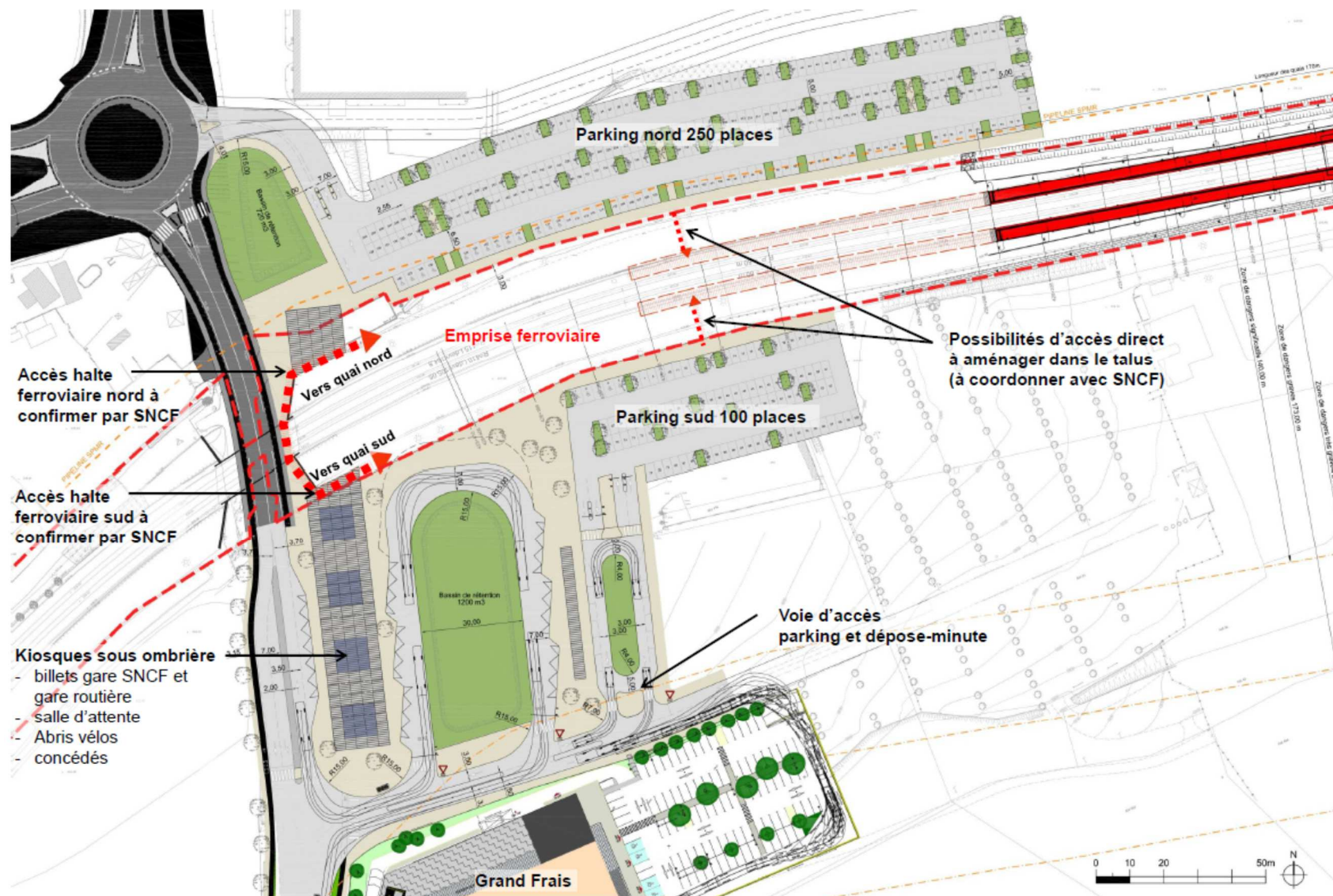
Madame Martine VASSAL

Pour la Ville des Pennes Mirabeau

Le Maire

Monique SLISSA

Annexe 1- Scénario d'aménagement du pôle d'échanges multimodal



Annexe 2 – Scénario d'aménagement de la halte ferrée



Annexe 3 – Calendrier des opérations

		PLANNING PREVISIONNEL DE REALISATION DES OPERATIONS DU PEM DE PLAN DE CAMPAGNE																		
	T2 2018	T3 2018	T4 2018	T1 2019	T2 2019	T3 2019	T4 2019	T1 2020	T2 2020	T3 2020	T4 2020	T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021	T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022	T1 2023
Mise en service du giratoire RD543/A51 – MAMP																				
Délibération AMP préparatoire à la DUP pour acquisitions foncières																				
Approbation du Protocole - Délibérations Région, AMP, CD13, Ville des Pennes Mirabeau																				
Désignation d'un Maître d'Oeuvre pour REA BHNS + procédures administratives – MAMP					début AVP	rendu AVP						fin procédures admin.								
DUP et acquisitions foncières PEM et quartier de gare							arrêté DUP													
Permis de Construire PEM – Ville des Pennes Mirabeau																				
Elargissement du pont-route des Rigons (date impérative limite fin travaux : 29.06.19) – MAMP							X													
Elargissement du pont-rail des Rigons (travaux impératifs semaines 5 & 6 de 2020) – SNCF Réseau									X											
Approbation d'une convention de financement de réalisation du PEM (Région, CD13, AMP)																				
Accès chantier travaux halte ferroviaire – Foncier : COT avec privé – SNCF Réseau																				
Travaux de réalisation de la halte ferroviaire – SNCF Réseau																				X
DUP travaux BHNS																				
Désignation entreprises travaux BHNS – MAMP																				
Travaux de réalisation du BHNS y compris reprise de la RD543 du chemin des Rigons au PEM – MAMP																				X
Etudes AVP-PRO du PEM (yc désignation Maître d'Oeuvre) – MAMP																				
Travaux de réalisation du PEM – MAMP																			X	
		X	Mise en service																	

